

Programme de bourses de Master 1 et Master 2 pour les étudiants de l'Université Galatasaray Règlement 2026

Dans le cadre de l'accord intergouvernemental signé entre la France et la Turquie en 1992, l'Ambassade de France en Turquie et l'Université Galatasaray (GSÜ) coopèrent étroitement pour promouvoir l'excellence académique et scientifique de GSÜ et pour contribuer à son rayonnement en France et à l'international.

Dans cette perspective, l'Ambassade de France (Service de Coopération et d'Action Culturelle) alloue des bourses du gouvernement français pour des étudiants de GSÜ souhaitant candidater à un **Master 1** ou à un **Master 2** dans un établissement d'enseignement supérieur en France et particulièrement dans un établissement français membre du consortium de coopération de l'Université Galatasaray.

Ce programme de bourses d'excellence s'inscrit dans les orientations du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français relatives à la stratégie « *France 2030* » et à la priorité donnée pour des mobilités de niveau master/doctorat.

Cet appel est ouvert à toutes les disciplines. Cependant, une attention particulière sera accordée aux étudiants candidats à des Masters correspondants aux priorités thématiques « *France 2030*¹ » et aux étudiants ayant un projet de poursuite d'études en doctorat.

¹ Numérique (dont intelligence artificielle), quantique, biotechnologies, santé, sciences de l'environnement, énergie, mobilité bas carbone, exploration des fonds marins, espace, alimentation, technologies de l'information et de la communication (TIC). Les disciplines en sciences humaines et sociales liées à ces domaines seront prises en compte.

A noter que ces bourses du gouvernement français ne sont pas cumulables avec une bourse Erasmus+ ou AUF, ou une bourse attribuée par un autre ministère français ou un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

MODALITES

Public éligible :

- Etudiants inscrits à GSÜ en dernière année de Licence ou en Master

Formations :

- Tous domaines
- Le candidat pourra présenter jusqu'à 3 choix de master pour la demande de bourse, sous réserve qu'ils relèvent de la même spécialité.
- Coursus en français ou en anglais

Durée de la bourse :

- Durée totale de la formation : 2 ans pour l'entrée en Master 1 (sous réserve de passage en 2^{ème} année) ; 1 an pour l'entrée en Master 2

Avantages octroyés aux bénéficiaires :

- Allocation mensuelle de 860 € (sous réserve de modification du barème de l'Agence Campus France Paris)
- Exonération des frais de visa
- Exonération totale des frais d'inscription dans la plupart des établissements publics
- Exonération de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)
- Prise en charge de la couverture sociale

Critères d'éligibilité :

- Être de nationalité turque exclusivement (les binationaux franco-turcs ne sont pas éligibles)
- Avoir le niveau de français ou d'anglais exigé par le/les établissement(s) français pour la/les formation(s) demandée(s).
- Être âgé de 25 ans maximum au moment du départ en France

- Être titulaire du DELF B2 ou du DALF C1 pour les étudiants candidats à un master en français

Pièces à fournir dans le dossier de candidature (format PDF exclusivement) :

- Copie du passeport
- Formulaire de candidature
- Certificat ou diplôme attestant du niveau de français (DELF B2 ou DALF C1) ou d'anglais exigé pour la formation demandée (vérifier les conditions d'acceptation du master demandé)
- Relevé de notes de l'année en cours et des deux dernières années
- CV
- Lettre de motivation incluant une description du projet d'études en France (2 pages maximum rédigées dans la langue d'études)
- Justificatif(s) de candidature auprès de/des établissement(s) français

L'octroi de la bourse n'est confirmé que sur présentation du justificatif d'admission dans le master. Ce master doit impérativement figurer parmi les choix de master indiqués dans le formulaire de candidature. Les lettres d'admissions devront être transmises au SCAC dès réception.

Critères de sélection :

- Excellence académique du candidat
- Cohérence du projet d'études
- Sélectivité du/des Masters demandé(s)
- Perspective de poursuite d'études en doctorat en France
- Choix du Master dans un établissement français partenaire de GSÜ, notamment membre du Consortium de coopération
- Choix du Master dans une thématique prioritaire « *France 2030* »
- Intérêt du sujet d'études pour la coopération bilatérale franco-turque

Au regard des critères précités, l'acceptation d'octroi de la bourse ne s'appliquera pas systématiquement à l'ensemble des formations demandées.

Analyse des candidatures, présélection et audition des candidats :

Le comité d'analyse et de sélection des candidatures sera composé de membres du service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France et du Recteur adjoint de l'Université Galatasaray.

CALENDRIER ET PROCEDURE DE SELECTION

Calendrier :

Date	Etape
15 décembre 2025 au 31 mars 2026	Dépôt des candidatures
1er avril au 17 avril 2026	Analyse des candidatures ²
Semaine du 4 mai 2026	Auditions des candidats présélectionnés
Semaine du 11 mai 2025	Annonce des résultats

L'Ambassade de France informera candidats présélectionnés et les lauréats, uniquement, par mail. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Envoi des candidatures :

Les candidats doivent adresser leur candidature à l'Ambassade de France en Turquie (SCAC) **uniquement par mail** à burslar@ifturquie.org (en précisant « **Candidature Bourses Master GSÜ** » en objet du mail).

L'ensemble des documents doit être transmis au format PDF. **Les documents transmis au format JPG ne seront pas acceptés.**

Les candidatures incomplètes ou envoyées hors délais ne seront pas étudiées.

² Les candidats ayant obtenu une bourse Eiffel ou toute autre bourse doivent informer l'Ambassade de France dès confirmation et avant analyse des dossiers, en précisant s'ils souhaitent maintenir leur candidature.

En qualité de Boursier du Gouvernement Français, les lauréats seront invités aux évènements organisés par l'Ambassade de France dans le cadre du réseau France Alumni Turquie.

